

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL
A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE
ET DES BOURSES

Ouagadougou, le 10 JUN 2024

**Sous réserve d'un contrôle approfondi,
les candidats dont les noms suivent sont
attributaires de la bourse d'indigence pour
des études de cycle Master dans les
universités publiques du Burkina Faso
au titre de l'année académique
2023 -2024**

NINEAU MASTER I

N°	INE	Nom	Prénom (s)	Date de Naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Diplôme	Année académique	Moy. S 1	Moy. S 2	Moy. S 3	Moy. S 4	Moy. S 5	Moy. S 6	Moy. Gle	Université d'accueil	Etudes Envisagées	Décision de la CNBES du 04-06-2024
1.	N02137520201	CONSEIBO	Razega Constant	07/09/2001	M	Centre universitaire de Ziniaré	Agroéconomie	Licence	2022-2023	14,60	15,75	16,01	17,38	15,47	16,47	15,95	Université Nazi Boni	Agroéconomie	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Agroéconomie au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation
2.	N01971020191	OJOBA	Soulimpo	31/12/2000	M	Centre Universitaire de Ziniaré	Aménagement et développement durable du Territoire	Licence	2022-2023	13,63	13,38	13,88	13,62	14,10	17,07	14,28	Université Nazi Boni	Développement et gouvernance foncière	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Développement et gouvernance foncière au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation
3.	N03243420191	SAWADOGO	Konwendwaogré	31/08/1998	M	Centre Universitaire de Ziniaré	Agroéconomie	Licence	2022-2023	14,00	15,80	15,66	15,78	14,60	17,39	15,54	Université Nazi Boni	Agroéconomie	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Agroéconomie au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation
4.	N02199520202	GUIGMA	Flore Bienvenue	04/04/1998	F	Université Aube Nouvelle	Lettres Modernes	Licence	2022-2023	13,30	13,61	14,03	11,37	12,30	14,93	13,26	Université Joseph KI-ZERBO	littérature cultures africaines-étude culturelle africaine	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Littérature cultures africaines-étude culturelle africaine au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation

8

N°	INE	Nom	Prénom (s)	Date de Naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Diplôme	Année académique	Moy. S 1	Moy. S 2	Moy. S 3	Moy. S 4	Moy. S 5	Moy. S 6	Moy. Gle	Université d'accueil	Études Envisagées	Décision de la CNBES du 04-06-2024
5.	N00223620191	DABOURGOU	Larba	31/12/1999	M	Université Norbert ZONGO	Physique	Licence	2021-2022	11,88	10,34	13,10	12,91	11,90	12,23	12,06	Université Joseph KI-ZERBO	Météorologie de l'espace	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Météorologie de l'espace au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation
6.	N03168820202	NAYETE	Fatoumata	05/10/2001	F	Université Libre du Burkina	Communication pour le développement	Licence	2022-2023	12,55	14,55	14,17	13,95	15,86	15,74	14,47	Université Joseph KI-ZERBO	Sciences de l'information et de la communication	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Sciences de l'information et de la communication au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation
7.	N02866020202	NIKIEMA	Fleur Alix	11/10/2001	F	Université Libre du Burkina	Droit des affaires	Licence	2022-2023	15,93	16,35	15,58	15,06	14,85	15,09	15,48	Université Thomas SANKARA	Droit des affaires	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Droit des affaires au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation
8.	N01184720181	TARO	Pascal	31/12/1999	M	Université Nazi Boni	Sciences Juridiques et Politiques	Licence	2020-2021	15,03	12,88	14,09	15,10	14,27	14,10	14,25	Université Thomas SANKARA	Droit des affaires	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Droit des affaires au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation

(Signature)

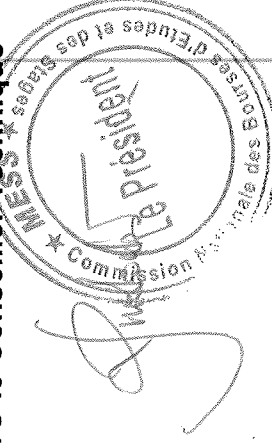
N°	INE	Nom	Prénom (s)	Date de Naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Diplôme	Année académique	Moy. S1	Moy. S2	Moy. S3	Moy. S4	Moy. S5	Moy. S6	Moy. Gle	Université d'accueil	Etudes Envisagées	Décision de la CNBES du 04-06-2024
9.	E01634320191	ASSENA	Joël	04/12/1998	M	Université Norbert ZONGO	MPC/Physique	Licence	2022-2023	10,42	12,54	10,18	11,88	12,17	13,35	11,76	Université Norbert ZONGO	Météorologie de l'espace	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de Master 1 en Météorologie de l'espace au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation

NIVEAU MASTER II

N°	INE	Nom	Prénom (s)	Date de naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Niveau du relevé de notes	Moy. Impair S1	Moy. Pair S2	Moy. Gle	Etudes Envisagées	Décision de la CNBES du 06-2024
10.	N03273020181	DICKO	Moussa	30/08/1999	M	Université Thomas SANKARA	Droit Public Fondamental	Master 1	14,28	14,12	14,20	Droit Public Fondamental	Oui pour la bourse d'indigence pour des études de master 2 en Droit Public Fondamental au titre de l'année académique 2023-2024 et s'engager à prendre en charge le supplément des frais de formation

Arrêté la présente liste à dix (10) noms

P/le Ministre, Président de la CNBES
P/O le Conseiller Technique



Pr G. Roger LANOU